



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES OUTRE-MER

DIRECTION GENERALE DES OUTRE-MER
SERVICE MILITAIRE ADAPTE

Saint-Jean du Maroni, le 13 janvier 2020.



REGIMENT DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE
DE LA GUYANE

Affaire suivie par : Adjudant-chef Eric MARTIN

Réf : n° 0008/RSMA-Guyane/DAF/Finances

Le colonel Fabrice LESUEUR
commandant le régiment du service militaire adapté de la Guyane

à

Destinataire in fine

OBJET : Collecte de la taxe d'apprentissage 2020.

Madame, Monsieur, chers partenaires du SMA,

Le régiment du service militaire adapté de la Guyane (RSMA-Guyane) est un des acteurs majeurs de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes gyanaises et gyanais les plus éloignés de l'emploi. Notre action vise à ramener ces jeunes sur le chemin de la réussite professionnelle et à fournir aux entreprises des employés rigoureux et motivés.

Nous poursuivons en 2020 notre effort pour une employabilité durable au service des jeunes et des entreprises gyanaises, parce que les dynamiques socio-économiques spécifiques du territoire et les défis de la révolution numérique l'appellent.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir contribuer au soutien de notre action **en nous désignant bénéficiaire du produit de la taxe d'apprentissage 2020.**

Le RSMA-Guyane, enregistré auprès des services de la préfecture, est autorisé à percevoir le produit de cette taxe, ressource indispensable au financement de la formation et de l'insertion durable de 570 jeunes par an.

Vous pouvez trouver des éléments d'informations complémentaires au sein de l'espace entreprises de notre site internet : <http://www.rsmaguyane.fr>.

J'espère sincèrement que cette démarche au profit des jeunes gyanaises et gyanais retiendra toute votre attention et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Au profit de la jeunesse gyanaise.

Le colonel Fabrice LESUEUR
commandant le régiment du service militaire adapté de la
Guyane